

Dernière ligne droite pour donner votre avis

L'enquête sur les outils d'information et de communication numériques et imprimés du Club se clôture dimanche 1 août au soir.

Le questionnaire de cinq minutes vise à mieux connaître vos attentes afin de faire évoluer les médias du Club: magazine *Ville et Vélo*, newsletter hebdomadaire et site internet. N'hésitez pas à rajouter votre voix aux nombreuses réponses déjà reçues.

Merci de votre [participation ici](#)

La prime à la conversion a déjà son décret

Un décret, publié le 25 juillet, valide les mesures introduites dans la loi Climat et résilience par les parlementaires du [Club des élus nationaux pour le vélo](#) et repris par le Gouvernement.

Le texte met en place **la prime à la conversion automobile pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique**. Les vélos cargos sont également éligibles à ce bonus vélo à hauteur de 40% du prix, dans la limite de 1000€. Cette aide à l'achat s'étend aussi aux personnes morales.

Le Club en tire plusieurs sources de satisfaction : **une rupture historique où le vélo est considéré comme une vraie alternative à la voiture** ; la rapidité de mise en œuvre ; l'extension aux personnes morales. Toutefois **cette enveloppe reste faible** en comparaison des aides allouées à l'automobile, notamment pour soutenir son industrie. Ces aides à l'automobile pourraient financer l'acquisition d'un nombre de vélos plus important et d'un montant plus élevé.

[Retrouvez le décret ici](#)

Encore plus de Talents dans les collectivités territoriales

Les territoires sont mis en lumière par l'édition 2021 des Talents du vélo avec la nouvelle catégorie «Le vélo valorise les territoires» et la distinction d'une collectivité pour la catégorie «Innovation de services».

Ouvert depuis le 22 juillet, le concours a lancé une **nouvelle catégorie 100% dédiée aux territoires**: «Le vélo valorise les territoires» récompense les actions associant le vélo à la promotion touristique, patrimoniale et culturelle.

Nouveau également, la catégorie «innovation de service» décernera deux prix dont un **dédié à une collectivité territoriale** (le second étant remis à un entrepreneur). Cette catégorie récompense un porteur de projet de services destinés aux cyclistes, prenant en compte le potentiel du numérique.

Les **trophées distinguent six catégories** : solidarité, pédagogie, communication, innovation de service, innovation de produit, le vélo valorise les territoires.

Les candidatures sont attendues jusqu'au 30 septembre à minuit pour une remise des prix courant du mois de décembre. N'hésitez pas à candidater et partager l'information sur vos réseaux.

Pour en savoir davantage, [c'est ici](#) ; pour déposer sa candidature, [c'est là](#)

Prise en compte du vélo dans les recommandations du rapport Duron pour renforcer les transports collectifs

Quatre des quarante-huit recommandations du rapport remis par Philippe Duron sur le modèle

économique des transports collectifs mettent en avant les mobilités actives, et reprennent notamment les propositions du Club pour le Forfait mobilités durables. Pour le Gart (Groupement des autorités responsables de transport), ce rapport devrait faire date !

Demandé par Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, suite à l'impact de la crise sanitaire sur les transports publics, le rapport flèche des pistes. L'abaissement du taux de TVA à 5,5 % constitue l'une des préconisations phare. Les mobilités actives figurent dans quatre de ces recommandations qui mettent en évidence leur complémentarité avec les transports publics.

Recommandation 11. «La mission recommande aux gestionnaires de voirie, et notamment aux départements, d'aménager systématiquement les voies d'accès aux gares/PEM (pôles d'échanges multimodaux) de manière à sécuriser les cheminements piétons/vélo».

Recommandation 14. «La mission recommande aux AOM (Autorités organisatrices de la mobilité) de renforcer l'intermodalité, notamment entre le vélo et les transports publics les plus rapides».

Recommandation 25. «La mission recommande que la loi permette pour les trois secteurs publics le cumul du FMD (Forfait mobilités durables) avec le remboursement de l'abonnement de transport en commun et l'éligibilité de tous les modes prévus».

Recommandation 26. «La mission recommande qu'une latitude soit donnée aux collectivités territoriales, voire aux établissements hospitaliers, pour moduler le montant du FMD (Forfait mobilités durables) dans la même limite que le privé (500 € par an) ».

Le rapport est [à retrouver ici](#)

Le salon du congrès du Club se met en place

Lieu central de convergence, de rencontre et d'échanges pour les congressistes, le salon du congrès (l'Espace mobilités actives) s'organise.

Au cœur des Rencontres nationales du transport public, l'Espace mobilités actives attend les visiteurs autour d'une exposition comprenant entreprises, associations et collectivités.

Quatorze d'entre-elles se sont déjà déclarées: **Abri Plus, Altinnova, Arcade Cycles, Cycleurope, Éco-Compteur, Écovélo, JC Decaux, Knot, Koboo, La Ruche à vélo, Nielsen Concept, Smoove & Zoov ; une collectivité, Toulouse Métropole et la FUB (Fédération française des usagers de la bicyclette).**

Dans cet espace, vont se dérouler mini-conférences, débats et cocktails, en complément des ateliers, masterclass, plénières et visites à vélo.

Le programme est [à retrouver ici](#), les [inscriptions là](#)

Vient de paraître : Le stationnement vélo en gare en 6 points clefs

Destiné aux territoires, ce guide de recommandations accompagne le [décret du 8 juin 2021](#) imposant la mise en place d'infrastructures de stationnement dans les gares.

Le stationnement vélo en gare en 6 points clefs avance **six points de passage obligés pour la réussite** d'implantation d'aménagements cyclables en gare: la mobilisation de l'ensemble des acteurs; l'évaluation des besoins; la visibilité et l'accessibilité des équipements; l'adoption d'une tarification attractive et de règles d'accès simples ; la promotion du service; la maintenance de l'aménagement.

Un guide publié par le ministère chargé des Transports et élaboré avec des acteurs du vélo, dont le Club des villes et territoires cyclables.

[À retrouver ici](#)

À la rencontre de la filière vélo #3 et #4

Les deux prochaines visites de la filière vélo se dérouleront les 30 et 31 août chez Arcade Cycles (la Roche sur Yon - 85) et à la Manufacture française du cycle (Machecoul - 44).

Le coup de projecteur sur la filière vélo du Club des villes et territoires cyclables se dirige vers deux

entreprises symboliques de la production nationale.

Arcade cycles (La Roche-sur-Yon – 85) destine l'essentiel de sa production aux flottes de collectivités et d'entreprises, misant sur la souplesse de son unité qui conçoit et fabrique des vélos personnalisés en petites et moyennes séries. Les vélos à assistance électrique, assemblés depuis plus de 15 ans, sont désormais majoritaires dans la production.

La Manufacture française du cycle (Machecoul – 44) est devenue le premier assembleur français avec environ 500 000 vélos produits annuellement par plus de 500 salariés en pleine saison. L'entreprise fournit des vélos pour l'enseigne Intersport, des vélos pour la grande distribution mais aussi en marque propre pour la distribution spécialisée et des flottes de vélos en libre-service pour les collectivités.

Pour voir ou revoir les deux premiers épisodes: [La saga de l'industrie du cycle #1](#), Cycleurope (Romilly – 10); [La saga de l'industrie du cycle #2](#), Moustache bikes (Thaôn-les-Vosges – 88).

NE PAS REpondre

La lettre du Club des Villes et Territoires Cyclables - 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - info@villes-cyclables.org

